

n°**1** janvier **2024**

Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et celles en perte d’autonomie pourront bénéficier d’une nouvelle aide à compter du 1er janvier 2024 : MaPrimeAdapt’. Elle sera cumulable avec les aides à la rénovation énergétique et les aides locales. **Les conditions d’accès sont attachées à des critères de revenus, d’âge et/ou de dépendance.**

La CFDT Retraités considère l’adaptation du logement des retraités, le plus en amont possible, comme primordiale. Il s’agit de permettre un maintien à domicile sur la durée, dans de bonne conditions.

2 millions de personnes de plus de 65 ans sont victimes d’une chute chaque année. Cela génère 130 000 hospitalisations et entrainent 10 000 décès. MaPrimAdapt’ est donc bienvenue pour ceux et celles qui pourront en bénéficier pour aménager leur logement : remplacer une baignoire par une douche, installer une barre de douche dans la salle de bain, un sol antichute, un WC surélevé...

Il était important de mettre en exergue cette nouvelle aide auprès de nos militants et adhérents, qu’ils soient propriétaires de leur logement ou locataires du parc privé.

**Pour tous renseignements supplémentaires sur internet :**

[MaPrimeAdapt’, une nouvelle aide unique pour aménager son logement | Pour les personnes âgées (pour-les-personnes-agees.gouv.fr)](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/maprimeadapt-une-nouvelle-aide-unique-pour-amenager-son-logement).

**En cette fin d’année, la situation du logement dans notre pays est problématique à maints égards.** On peut noter le manque de constructions de logements dans certaines régions et tout particulièrement dans les métropoles. Le ministre du logement a évoqué deux lois qui seraient en projet pour 2024. Nous aurons l’occasion d’y revenir.

Oxfam, qui fait partie du Pacte du Pouvoir de Vivre, vient de rendre public son rapport ayant pour titre « *Logement : inégalités à tous les étages* ». Ce rapport note que les ménages retraités modestes représentent 27 % des ménages pauvres (le taux de pauvreté des retraités est de 9 %) Autre point abordé, la présence de plus en plus importante d’acteurs privés financiarisés. Le rapport considère que cette situation est encouragée par « *un certain niveau de désengagement de l’État* ». Ce « *marché* » intéresse pour plusieurs raisons : le rapport financier, la croissance démographique des séniors ...

**La CFDT Retraités s’inquiète de cette situation.** Il est indispensable de partir de la réalité des revenus des retraités et de favoriser la rénovation et la construction de structures publiques. Les plus de 65 ans représentent aujourd’hui 21,2 % de la population et ce sera 29 % en 2030. Nous devrons veiller ensemble à ce que les résidences pour séniors ne soient pas accaparées par des acteurs privés aux dépens des populations les plus précaires. En pièces jointes labrochure ***MaPrimAdapt’.***

**BONNE ANNÉE À TOUTES ET TOUS !**

***Sylvie Ruffié, secrétaire nationale***